

1. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) sont essentiels pour la société et la pandémie l'a révélé avec encore plus d'intensité. Issus des communautés, ils doivent pouvoir réaliser leur mission selon la volonté de leurs membres, sans ingérence gouvernementale ou autre. Bien que le respect de leur autonomie soit affirmé par la [Politique gouvernementale de l'action communautaire](#) (2001), les OCASSS doivent régulièrement contrer des menaces à leur autonomie, par exemple, des tentatives d'appliquer aux OCASSS des règles conçues pour le réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Que fera votre parti pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux ?**

Réponse du parti Union Nationale :

L'Union Nationale préconise une gestion organique. C'est-à-dire que nous favorisons une manière de faire qui s'adapte à chacune des situations particulières. Dans ce cadre, une fois la mission définie, il revient aux organismes de prendre les moyens adéquats pour atteindre les objectifs qui ont été fixés et notre parti s'engage à soutenir fonctionnellement et monétairement les mesures qui permettent le mieux de réaliser ces objectifs. L'Union Nationale s'oppose à des règles strictes et uniformes qui ne respectent pas les particularités spécifiques de chaque organisation. En ce sens, l'Union Nationale favorise l'autonomie des organismes communautaires afin qu'ils puissent le mieux atteindre les objectifs fixés.

2. Les 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) ont identifié un manque de financement à la mission globale à la hauteur de 370 M\$ par année, ainsi qu'ils le revendiquent par la [campagne CA\\$\\$\\$H](#) (*Communautaire autonome en santé et services sociaux -Haussez le financement*). Ce montant doit être ajouté au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux.¹

■ **Que fera votre parti pour augmenter le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes de la santé et des services sociaux ?**

Réponse du parti Union Nationale :

Le parti Union Nationale est conscient de l'augmentation des coûts et de l'inflation et tient à ce que chacun des organismes puissent réaliser leur mission et atteindre les objectifs fixés. À court terme, l'Union Nationale ne croit pas exagéré le montant global

¹ Le montant de 370 M\$ demandé pour les OCASSS est inclus dans la somme de 460 M\$ réclamée pour l'ensemble des programmes soutenant le financement à la mission des organismes communautaires autonomes québécois par la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), campagne que les OCASSS soutiennent également en solidarité avec le mouvement.

de 370 millions. Toutefois, à moyen terme, il y aurait lieu de prévoir un ajustement de sommes qui soient en fonction de la mission de l'organisation et de différents facteurs. Par exemple, un organisme qui fait des visites à domiciles n'a pas les mêmes coûts à supporter quant au carburant s'il est situé à Montréal ou sur la Côte-Nord. L'Union Nationale, avec la participation des différents organismes, établira une série de facteurs différentiels qui permettront de répondre à l'augmentation des coûts et à l'inflation dans chacune des situations spécifiques.

3. Dans le cadre du [Programme de soutien aux organismes communautaires](#) (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'indexation des subventions est très différente de l'attribution d'enveloppes de rehaussement, adoptées lors des [budgets du Québec](#): leurs objectifs sont différents et ils proviennent de processus décisionnels distincts. L'indexation des subventions permet de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer et, donc, la continuité des activités et des services à la population. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail et d'éviter de s'appauvrir, d'année en année.
- a. Les OCASSS réclament un changement au mode de calcul de l'indexation annuelle des subventions, afin de tenir compte de nombreuses charges incluses dans leurs coûts de fonctionnement² (coûts d'opération ou de système), contrairement à ce dont tient compte la prévision de [l'Indice des prix à la consommation](#). L'écart entre l'indice des prix à la consommation et la hausse des frais de fonctionnement résulte en un appauvrissement continu des organismes et limite leur capacité à répondre aux demandes de la population.
- **Que fera votre parti pour que l'indexation des subventions versées aux OCASSS par le MSSS couvre la hausse de leurs coûts de fonctionnement, afin d'assurer la poursuite de leurs activités ?**

Réponse du parti Union Nationale :

Comme nous l'avons dit précédemment, une mesure uniforme comme l'indexation selon l'indice des prix à la consommation est une mesure générale qui n'est pas fonctionnelle et surtout pas spécifique à chacun des cas. Bien que l'Union Nationale reconnaisse qu'il faille s'y fier pour établir un niveau plancher, ce qui importe surtout c'est de pouvoir compenser la hausse des frais de fonctionnement à la hauteur de ce qui est nécessaire pour répondre à la mission et aux demandes de la population. Par exemple, dans le contexte actuel les organismes qui apportent un certain support alimentaire de base ont besoin d'une hausse significative de sommes pour leur fonctionnement, tandis que les organismes visant à trouver un emploi adapté sont

² La campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) revendique également ce modèle pour les programmes dont les subventions ne sont pas indexées.

peut-être un peu moins en demande compte tenu de l'état du marché de l'emploi. Selon l'Union Nationale, la hausse des frais de fonctionnement doit être différentielle et déterminée dans chacun des secteurs et situations.

- b. La situation inflationniste affecte les OCASSS de plusieurs manières: comme employeurs, ils doivent indexer les salaires dans le respect des contrats de travail et ils doivent assumer la hausse de divers coûts, notamment de transport. Alors que [l'inflation moyenne de janvier à mai 2022](#) est de 6.3%, et qu'elle pourrait prochainement atteindre 8%, les subventions des OCASSS pour 2022-2023 ont été indexées à seulement 2.9%, taux qui est issu des projections économiques produites à l'automne 2021, lesquelles se sont avérées être sous-évaluées. Les OCASSS ne peuvent assumer seuls les conséquences de l'inflation et demandent d'urgence un réajustement du taux pour l'année 2022-2023.

- **Que fera votre parti pour qu'une enveloppe exceptionnelle soit dégagée d'urgence, afin de verser aux OCASSS un montant qui leur permettra de poursuivre leurs activités sans s'appauvrir?**

Réponse du parti Union Nationale :

L'Union nationale produira pour toutes les organisations de votre secteur, de manière trimestrielle, une série d'indicateurs relatifs à l'augmentation des prix selon statistiques Canada. L'Union Nationale mettra donc en place un logiciel comprenant d'une part les facteurs d'inflation comme par exemple, la hausse de l'essence qui était de 12%, des aliments qui étaient de 9,7% des salaires qui étaient de 3,9% et d'autre part nous demanderons à chaque organisme d'indiquer la proportion de leur fonctionnement qui était en rapport avec ces facteurs...Le réajustement sera fonction de ces calculs mais un fond de soutien sera disponible pour tous cas urgents affectant la mission des organismes. L'Union Nationale veut simplifier les procédures et non pas les amplifier.

4. À chaque année, on déplore des disparités de traitement et de financement entre OCASSS aux missions semblables. À titre d'exemple, pour l'année 2021, alors qu'au [Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) les OCASSS recevaient 144 379\$ en moyenne pour la mission globale, des OCASSS semblables en recevaient 251 345\$ à [Montréal](#) et 264 077\$ à [Laval](#). Pour la même année, alors que les subventions pour la mission globale représentaient 89% et 93% du PSOC versé par les CISSS de la [Côte-Nord](#) et du [Bas-Saint-Laurent](#), ce pourcentage n'atteignait que 70% à Laval et 73% à Montréal.

- **Que fera votre parti pour mettre fin aux iniquités administratives et financières?**

Réponse du parti Union Nationale :

« L'équité de traitement » n'est pas équivalente à « l'égalité de traitement ». Que pour une même mission, il puisse y avoir des disparités de financement, cela peut s'expliquer. On peut comprendre par exemple qu'un organisme voué à l'inclusion sociale reçoive un financement per capita plus important dans le quartier Saint-Michel à Montréal, que celui octroyé pour la même mission dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'Union Nationale ne préconise pas une uniformité de traitement mais favorise une approche organique fondée sur les besoins et sur différents facteurs acceptés par toutes les parties prenantes. Pour en savoir plus, visitez notre site union-nationale.ca. Merci de nous avoir permis de participer à votre sondage.